Nouvelle Série (30e année n° 121) Juin 1958

ARCHIVES

DU DIOCESE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. — Chroniques Paroissiales : Canton de Beauvoir-sur-Mer. — Chap. II : Le Sol (Dr Julien Rousseau) (à suivre).

II. — Chroniques Vendéennes, N° 1.
Richelieu, évêque de Luçon (A.-D. Poirier) (à suivre).
Le culte de saint Nicolas en Bas-Poitou (J. Rousseau).
Miettes d'histoire vendéenne.
Un souvenir du Chanoine A.-D. Poirier.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1958

Abonnement aux ARCHIVES

Prix de l'abonnement pour 1958 (payable d'avance) **300 fr.**
Etranger ..... **325 fr.**
Le numéro ..... **80 fr.**

Pour tout ce qui concerne administration, abonnements et publicité, s'adresser à M. le chanoine BUCHOU, Administrateur, Evêché de Luçon (Vendée).
Pour les règlements, utiliser le C. C. P. Nantes 71.60, M. le Chancelier de l'Evêché, Luçon.

AVIS IMPORTANT

Si vous trouvez, encartée dans ce numéro, une formule de MANDAT-CARTE, c'est que, sauf erreur de notre part, vous n'avez pas encore réglé votre ABONNEMENT 1958 aux ARCHIVES.

Utilisez DE SUITE la formule encartée pour verser le prix de l'abonnement en cours, soit 300 fr.

Passé le délai du 10 juillet, nous nous verrions obligés de recourir à un RECOUVREMENT POSTAL.

L'ADMINISTRATEUR.

REDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. le chanoine BILLAUD, professeur, Institution Richelieu, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Le présent fascicule comprend le N° 1 des *Chroniques Vendéennes*, dont le N° 2 paraîtra en décembre prochain.

N° 1 — Juin 1958

CHRONIQUES VENDÉENNES

RICHELIEU

Evêque de Luçon

Il y a longtemps déjà, Madame Marie Gasquet, veuve d'un poète provençal célèbre et filleule de Mistral, venait de créer la collection de biographies dite des « *Grands Cœurs* ». Elle y avait fait entrer sans conteste Platon et Aristote, saint Dominique et saint Thomas d'Aquin.

Projetant alors d'écrire un *Richelieu* — ceux de Saint-Aulaire et de Bailly n'avaient pas encore paru —, je crus devoir proposer à cette dame sympathique mon futur héros. Je me borne à résumer l'étrange réponse qu'elle me fit : « Y pensez-vous ? Un grand cœur ! Cet homme dur, impitoyable, sans entrailles, etc... ». J'esquissai une réplique : Assurément, Richelieu ne fut pas une âme tendre, un sentimental ; mais s'agit-il de cela ? Ne fut-il pas tout de même un grand homme, une âme magnanime *(magno animo)*, un des plus grands noms de notre histoire, un des plus dévoués serviteurs de la France, pour la grandeur de laquelle il usa sa vie ?... Pourquoi lui dénier ce que Bossuet n'a point marchandé au grand Condé ? Ce que tels historiens philosophes ont attribué sans barguigner à Platon et à Aristote ? Ce n'est pas à travers Vigny — ce romancier — ni Victor Hugo — ce falsificateur inconscient —, ni Michelet — génial écrivain mais, au fond, piètre historien — qu'il convient de voir Richelieu.

Mais comment parvenir à convaincre une personne d'âge et d'expérience, intelligente, instruite et sûre de soi, qu'elle a été victime — comme tant d'autres, hélas ! — d'une erreur et d'une erreur de jugement ?... Autant s'obstiner à marier — comme on disait jadis — le grand Turc avec la République de Venise ou, si l'on

préfère, le roi de pique — ou présumé tel — avec la dame de cœur !...

Et voilà pourquoi j'ai renoncé, pour lors, à écrire et à publier mon Richelieu, sans pourtant oublier mon héros, fasciné que j'étais par la grande figure du plus illustre de nos évêques et qui a porté le nom de son humble cité épiscopale jusqu'aux extrémités du monde. Aussi bien, le jeune évêque de Luçon ne saurait-il être confondu avec l'homme d'Etat qu'il fut plus tard, « dont la vie, sans cesse menacée par des intrigues et des complots, a contracté, dans la nécessité de se défendre — et de défendre le royaume — une certaine dureté et même une attitude parfois impitoyable à l'égard de ses adversaires ». Au reste, il ne s'agit pas de défendre Richelieu, mais de mettre à sa juste place, en tenant compte tout autant de ses déficiences que de ses éminentes qualités, celui qui fut, au témoignage de ses contemporains (je ne parle pas de ses détracteurs systématiques) et des historiens récents, « un prélat plein de gloire... pour l'éminence de son savoir et l'excellence de son esprit. Tous ceux qui savent quel est son mérite assureront aisément que Dieu l'a destiné pour rendre de signalés services à Leurs Majestés au milieu des tempêtes de leur Etat ». « Il y a dans cet homme, disait Malherbe, plus porté à la critique qu'à la flatterie, quelque chose qui excède l'humanité ; et si notre vaisseau doit jamais vaincre la tempête, ce sera tandis que cette glorieuse main en tiendra le gouvernail ». « Dans le domaine politique, Richelieu fut un des plus grands hommes qu'aient produit les civilisations occidentales ». « Le cardinal de Richelieu fut le plus grand de nos hommes d'Etat, le plus grand homme de son siècle, le véritable constructeur de la monarchie bourbonienne ; le génial ouvrier de l'unité française ; l'arbitre de l'Europe » (1). Admirons en finissant la grandeur d'âme « de cet inflexible serviteur de la France », répondant, à ses derniers moments, à la question du curé de Saint-Eustache : Pardonnez-vous à vos ennemis ? « Je n'en ai pas eu d'autres que ceux de l'Etat ! »

(1) Auguste Bailly : *Richelieu*, pp. 110, 150, 305.

⁂

En fait, son histoire se confond avec l'histoire générale de ce quart de siècle. Après un premier contact avec le pouvoir (1616), il fut véritablement, de 1624 à 1642, à la tête de la France et de l'Europe. Est-ce à dire que Louis XIII fut « un simple instrument aux mains de son ministre, un esclave soumis à sa volonté » ? « La vérité, affirme Bailly (1) est bien différente. Sans doute, en bien des cas, Richelieu fit triompher sa volonté : on ne peut dire qu'il l'ait jamais imposée... Le roi remit à Richelieu la charge des affaires parce qu'il reconnut en lui le seul homme qui pût les diriger conformément à son idéal ». Et il conclut : « Ce gouvernement fut la plus étroite des collaborations ».

Au soir de la journée des Dupes, après le coup de théâtre qui fut un coup de tonnerre, le roi lui dit : « J'ai en vous le plus fidèle et le plus affectionné serviteur qui soit au monde... Continuez à me servir... et je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis ».

Cardinal à 36 ans — et encore d'obscures intrigues lui firent-elles attendre le chapeau, sollicité dès 1619 par la Reine-Mère et par le Roi —, Richelieu fut, de plus, un véritable apôtre. Le mot n'est pas trop fort. Il n'est pas nécessaire, pour se rendre compte de ses desseins pour la prépondérance et l'extension du catholicisme, de se reporter aux *Cruciades* du P. Joseph, il suffit de lire le passionnant volume de Georges Goyau sur le *Canada*, qui met en pleine lumière la part prépondérante de Richelieu — et de sa nièce, la duchesse d'Aiguillon — dans l'évangélisation de la *Nouvelle France*.

⁂

Mais comment Richelieu devint-il évêque de Luçon et quelle fut son action dans le diocèse durant les seize années (1608-1623) que durâ son épiscopat ?

(1) A. Bailly, loc. cit., pp. 153-155.

S'il fut effectivement baptisé à Paris, en mai 1586, huit mois après sa naissance ; si le hasard des circonstances le fit naître — c'est la thèse qui a fini par prévaloir — dans la capitale du royaume, Armand-Jean du Plessis de Richelieu n'en était pas moins foncièrement Poitevin. D'abord par sa double ascendance (les du Plessis, les Clérambault, les Rochechouart, les de la Porte, etc...) ; ensuite, par son enfance, qu'il vécut tout entière au château de ses ancêtres ; enfin, par deux qualités maîtresses qu'il emprunta à la race poitevine : la prudence et la ténacité : « De la clarté et du jugement, observe G. Hanotaux, un bon sens droit, un idéalisme net, nullement mystique ; plus de raison que d'imagination ; plus de retenue que d'élan ; de la fermeté, de l'énergie, du coup d'œil, du savoir et du savoir-faire, tels sont les principaux traits du caractère poitevin... Il faut des circonstances exceptionnelles pour que, sur ce fond généralement terne, se détachent des personnalités vigoureuses. Elles sont alors remarquables par la netteté des conceptions, la sûreté de la méthode, le sens pratique, et surtout par l'équilibre des facultés. Ces circonstances se rencontrèrent précisément, vers la fin du XVI[e] siècle. A cette époque, le Poitou... produisit... cette riche moisson d'hommes qui donna simultanément à la France son plus grand philosophe *Descartes*, et son plus grand homme d'Etat, *Richelieu* ».

Il faut ajouter, pour compléter Hanotaux, qu'au siècle précédent, le Bas-Poitou avait vu naître, entre autres, deux éminents jurisconsultes : *André Tiraqueau* (qui disait de ses compatriotes : *gentem nec bardam, nec strepidam)* et *Barnabé Brisson ;* et que *François Rabelais* lui doit une bonne part de son génie.

⁂

L'Evêché de Luçon — par suite d'un don gracieux du roi Henri III à son fidèle grand prévôt, François du Plessis, père du futur cardinal — était devenu, depuis 1584, comme un apanage de la famille de Richelieu. Elle en nommait le titulaire ; elle en percevait les revenus.

D'ailleurs, en dépit des apparences, ce n'était pas un cadeau princier. Ses modestes revenus (18.000 livres) le rangeaient d'emblée parmi les « évêchés crottés » du royaume. Lorsqu'il plut au pape limousin Jean XXII de partager en trois la chape de saint Hilaire, au diocèse de Luçon fut assignée la région occidentale du Bas-Poitou : ce n'était ni la plus vaste ni la plus riche portion de l'ancien diocèse de Poitiers.

Le tracé de la ligne qui le séparait, à l'Est, du diocèse de Maillezais paraissait assez fantaisiste, entre l'embouchure de la Sèvre Niortaise et le cours moyen de l'autre Sèvre. Courant d'abord parallèlement au canal de Luçon, il passait à proximité de la villotte épiscopale, ancienne abbaye, malencontreusement située à l'extrémité S.-E. du nouveau diocèse. De là, il inclinait vers le Nord-Est, passait entre Mouzeuil et Saint-Martin, à l'Est de Brillouet, la Chapelle-Thémer, la Caillère, séparait Bouildroux de Thouarsais, Cheffois de la Châtaigneraie, Menomblet de Saint-Pierre-du-Chemin et de Saint-Mesmin-le-Vieux. Quittant alors la Sèvre aux Châtelliers, la ligne frontalière passait entre les Epesses et Saint-Mars-la-Réorthe, laissait au Nord Chambretaud, la Gaubretière, les Landes, la Bruffière (du diocèse de Nantes), tournait à Saint-Hilaire-de-Loulay, englobait Boufféré et Mormaison — mais non Saint-André-Treize-Voies — Legé et Corcoué et aboutissait au Sud de Bouin (qui faisait partie du diocèse de Nantes).

Il comprenait un *archiprêtré* (celui de Pareds, érigé en 1469 en archidiaconé) et quatre *doyennés :* Mareuil, Talmont, Aizenay (archidiaconé depuis 1469) et Montaigu (anciennement Paillers), 230 paroisses ou prieurés-cures et 12 abbayes.

Pour être plus assurée d'en percevoir les revenus, la famille de Richelieu choisit d'abord parmi les siens le titulaire du diocèse. Le premier en date (1534-1592) fut Jacques du Plessis, oncle du grand prévôt. Il ne reçut le sous-diaconat qu'en 1585 et n'obtint ses bulles qu'en 1586. Ce prélat était doyen de l'église cathédrale de Poitiers, aumônier du roi Henri III, abbé de Nieul-sur-l'Autise (1580), après René du Plessis, son frère aîné. Il ne fit d'ailleurs aucune résidence dans son diocèse et mourut en juin 1592.

Pour lui succéder, on chercha parmi les enfants du grand prévôt. De l'aîné, Henri, il ne pouvait être question : c'était l'héritier en titre. Le troisième, *Armand-Jean*, paraissait destiné à la carrière des armes. Après de brillantes études au collège de Navarre, il avait été l'un des meilleurs élèves de Pluvinel, « l'écuyer le plus renommé de l'époque ». Cavalier accompli, quand il paraîtra plus tard, à cheval, à la tête des armées, les troupes seront émerveillées de sa tenue. Le second, *Alphonse-Louis*, d'humeur tranquille, de tempérament mystique, semblait favoriser davantage les desseins de la famille. Mais il n'avait que douze ans. En attendant qu'il eût achevé ses études et atteint l'âge canonique, la dame de Richelieu fit accepter comme évêque confidentiaire un curé du voisinage, François Yver ou Hyvert, curé de Braye, homme de paille, disait le chapitre de Luçon, lequel eut avec lui une contestation qui devait durer dix ans. Enfin, Alphonse-Louis apparut à l'horizon ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Deux ans plus tard, ce modeste, ce méditatif, donnait sa démission et entrait à la Grande Chartreuse.

L'évêché de Luçon, dont les maigres revenus lui aidaient à élever ses enfants, allait-il échapper à la veuve du grand prévôt ? Au milieu de ses perplexités, elle eut l'idée de confier son embarras à son plus jeune fils, dont la naissance avait failli lui coûter la vie et dont elle avait disputé à la mort, à force de soins, la délicate enfance. Elle lui exposa clairement la situation, s'en rapportant à son jugement pour la solution de ses difficultés. Le jeune écuyer réfléchit un instant : il comprit que lui seul, en immolant ses goûts, était capable d'apporter le remède efficace. Il se jeta dans les bras de sa mère et la libéra de ses angoisses. Puis il écrivit à son oncle : « Que la volonté de Dieu soit faite ! J'accepterai tout pour le bien de l'Eglise et la gloire de notre nom ! »

Cette scène — dont certains historiens ont hésité à admettre l'authenticité — apparaît pourtant tout à fait vraisemblable. Quelle autre influence eut pu déterminer cette volonté de fer à briser une carrière à demi parcourue ? Il abandonna donc, avec ou sans regret, l'équitation, l'escrime et la danse, et se tourna délibé-

rément vers la théologie. En moins de deux ans, par un labeur assidu, il acquit successivement les divers grades (maître ès-arts, licencié, docteur) qui devaient le rendre capable de faire honneur à sa nouvelle dignité : car il n'entendait pas être un évêque banal, comme tant d'autres.

Dès 1605, Henri IV lui avait donné, par lettres-patentes, le bénéfice de Luçon. En décembre 1606, il chargea son ambassadeur à Rome — le marquis d'Alincourt — et le cardinal de Joyeuse d'obtenir du Saint-Siège les dispenses canoniques nécessaires. Puis il suggéra à l'évêque désigné d'aller lui-même à Rome plaider sa cause. Ce voyage — autour duquel les anecdotiers ont multiplié les commérages — eut les plus heureux résultats. Le jeune évêque prit contact avec la cour romaine : il y vit les cardinaux de Givry — qui le sacrera le 17 avril 1607 — et de Joyeuse — qui ne lui ménagea ni ses conseils ni son crédit — ; il eut plusieurs audiences du pape Paul V, lequel, gagné par son éloquence et ses connaissances théologiques, lui accorda la dispense d'âge pour être ordonné prêtre.

⁂

On a cherché à savoir pour quels motifs le jeune évêque s'était décidé — ou résigné — à se confiner, à s'ensevelir, dans ce lointain diocèse, l'un des plus *crottés*, c'est-à-dire un des plus pauvres de France, où ses prédécesseurs n'avaient jamais résidé. Et l'on a mis cela — comme du reste la plupart de ses gestes — sur le compte de son insatiable ambition. On a usé — et abusé — des quelques pages où il avait consigné, dès 1609, ses *Maximes pour se conduire à la Cour*. On a dit qu'à demeurer dans la capitale il eût couru le risque que l'on s'habituât trop à lui et que l'admiration qu'il inspirait ne finit par s'user. On a dit que, de son lieu d'exil volontaire, il avait multiplié les correspondances pour attirer sur lui l'attention des plus hautes personnalités. On a dit que « l'éloignement de Paris convenait à sa pauvreté, le titre d'évêque à sa dignité, l'administration d'un diocèse à son activité ». Mais que n'a-t-on pas dit ?... Laissons de côté ces argumentations

trop subtiles et observons les faits. D'abord, si Richelieu s'est « confiné dans le diocèse de Luçon, c'est tout simplement parce que c'était celui-là — et non pas tel ou tel autre — que le roi avait mis à la disposition de sa famille, qu'il avait promis à sa mère d'y succéder à son frère, et que ce réaliste — qui fit toujours au mieux ce qu'il avait à faire — commença à se conduire ainsi dès le début de son épiscopat.

Deux témoignages contemporains sont plus éloquents que toutes les dissertations : celui du cardinal Bellarmin d'abord, qui jugeait « ce prêtre français capable de gouverner, non pas seulement un diocèse, mais le monde entier ».

De son côté, Henri IV écrivait à son ambassadeur : « Monsieur d'Alincourt, j'ai naguère nommé à notre saint père le pape Monsieur Armand Jehan du Plessis..., frère du sieur de Richelieu, pour être pourvu de l'évêché de Luçon, par la démission et la résiliation qu'en a faite à son profit M^re^ François Hyvert, dernier titulaire d'iceluy. Et parce que ledit du Plessis, qui est déjà dans les ordres, n'a pas encore atteint l'âge requis par les saints décrets pour tenir ledit évêché et que je suis assuré que son mérite et suffisance peuvent aisément suppléer à ce défaut, je vous écris cette lettre afin que vous fassiez instance de ma part à Sa Sainteté — avec mon cousin le cardinal de Joyeuse — de telle sorte que cette grâce ne lui soit refusée, parce qu'il est du tout capable de servir en l'Eglise de Dieu et que je sais qu'il ne donne pas peu d'espérance d'y être grandement utile... ».

Est-il téméraire de supposer que si le roi Henri avait vécu dix ans de plus, celui qu'il appelait familièrement « *mon évêque* » eût été le principal ministre du père avant de l'être du fils ?

(*à suivre*)

A.-D. POIRIER.

LE CULTE DE SAINT NICOLAS EN BAS-POITOU

Saint Nicolas, évêque de Myre, mort en 342 environ, connut au moyen âge une vogue extraordinaire, analogue à celle dont avaient été l'objet les saints Gervais et Protais, martyrisés à Milan sous Néron, après la découverte de leurs corps par saint Ambroise en 386, et surtout saint Etienne, à qui de nombreuses cathédrales de France furent consacrées aux Ve et VIe siècles, après l'invention de ses reliques (415) (1) ; à celle enfin qui, de nos jours, porte les foules du monde entier à Lisieux au tombeau de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

L'historien Tillemont a même pu écrire de saint Nicolas qu'il n'y a « aucun saint dont la fête fût plus universellement célébrée dans toutes les nations chrétiennes, sous le nom duquel on consacrât à Dieu plus d'églises et par l'intercession duquel Dieu accordât plus souvent des miracles et des grâces extraordinaires ».

L'hagiographie moderne, soucieuse de vérité et d'exactitude, a relégué au rang des mythes bon nombre de vieux saints dont la foi naïve de nos pères avait embelli, sinon créé, la légende. De minutieuses recherches semblent bien avoir démontré que la vie de l'évêque de Myre, telle que la racontent les bréviaires anciens, ne repose sur aucune base historique ; du moins son existence est-elle certaine et, quant au sujet qui nous occupe, c'est l'essentiel.

Son culte en Occident semble remonter au début du VIIIe siècle et y aurait été apporté par des moines grecs réfugiés en Italie. Dès l'an 733, ceux-ci étaient, dit-on, au nombre d'un millier et plus dans la province de Bari et dans toute la partie méridionale de la péninsule, et des églises, des chapelles, des couvents, des

(1) Les neuf dixièmes environ des cathédrales de France furent primitivement dédiées à Saint-Etienne. avant de l'être ensuite au moyen âge, à Notre-Dame. Certaines, une quinzaine environ, Sens, Toulouse, Bourges, Meaux, Châlons, Auxerre, Limoges, Metz... — ont conservé leur dédicace originelle. Soissons, le Mans, Séez, Nevers et plusieurs autres reçurent les saints Gervais et Protais pour patrons ; seule la cathédrale de Séez est demeurée sous ce titre.

ermitages s'élevaient déjà alors en l'honneur du saint évêque. A Bari même, bien avant la translation de ses restes, il y avait trois églises — l'une d'elles est mentionnée en 1053 dans une bulle du pape Léon IX — et deux monastères sous son vocable et, dès le VIII[e] ou IX[e] siècle, saint Nicolas avait à Rome son image à *Santa Maria Antiqua,* sur le Forum, et, grâce au pape Nicolas I[er] († 867), son autel en l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin.*

La Lycie et la ville de Myre étant tombées définitivement au pouvoir des Musulmans en 1034, les chrétiens de l'Italie méridionale formèrent le projet de soustraire aux mains des infidèles les restes de saint Nicolas. De hardis marins de Bari, gagnant de vitesse les navires vénitiens en route vers le même but, transportèrent les précieuses reliques dans leur cité qui devint bientôt le centre de la dévotion de saint Nicolas en Occident. Cette translation se fit en grande pompe le 9 mai 1087 et fut elle-même l'origine d'une fête spéciale, commémorée chaque année à pareille date et désignée sous le nom de Saint-Nicolas d'été, par opposition à la Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre) (2).

En France, les plus anciennes fondations en l'honneur de saint Nicolas paraissent être des premières années du XI[e] siècle — et ceci est important pour dater certaines vieilles églises dédiées au saint évêque — (3) ; elles se poursuivirent durant tout le siècle et même après. L'une des plus sûrement datées est celle de l'ab-

(2) Sur Saint Nicolas et son culte, on consultera avec profit l'ouvrage de l'Abbé Marin : *Saint Nicolas, évêque de Myre* (Collection « *Les Saints* », Paris, Lecoffre-Gabalda) et également les *Vies des Saints,* des RR. PP. Bénédictins de Paris, Paris, Letouzey et Ané, 1956, T. XII (Décembre) pp. 200-213.

(3) Il est impossible d'accepter l'opinion des auteurs qui prétendent que saint Nicolas fut invoqué chez nous comme Patron des Marins dès les V[e] et VI[e] siècles. Depuis les origines chrétiennes, ce rôle est dévolu à saint Clément, pape, qui fut martyrisé et jeté à la mer avec une ancre au cou et dont on retrouve le culte de nos jours en de nombreux points des côtes bretonnes et poitevines (Barbâtre, les Moutiers-en-Retz...).

baye de Saint-Nicolas d'Angers, fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou (7 déc. 1020 ou 1021), en accomplissement d'un vœu fait en péril de naufrage au cours d'un voyage à Jérusalem, dont l'église ne fut consacrée qu'en 1096 par le Pape Urbain II ; dans la charte de consécration, il est question des possessions de l'abbaye au nombre desquelles on trouve Cordemais, un prieuré à Prigny et l'île de Denran, à Nantes, dans laquelle fut édifiée ultérieurement l'église Saint-Nicolas. De Saint-Nicolas d'Angers dépendirent aussi, jadis, en Bas-Poitou, les prieurés et cures de Mouchamps, Pouzauges-la-Ville et Vieux-Pouzauges, Chavagnes-les-Redoux.

Parmi les fondations qui suivirent, il faut citer :

Eglise de Saint-Nicolas-lez-Arras (1022),

Chapelle de Saint-Nicolas dans la cathédrale de Verdun (1046),

Saint-Nicolas de Poitiers (1049 (4),

Saint-Nicolas de Hohenburg (Mont-Sainte-Odile, Saint-

Saint-Nicolas de Hohenburg (Léon IX, 1050),

Collégiale de Saint-Nicolas d'Amiens (1073),

Chapitre Saint-Nicolas de Beauvais (1074),

Saint-Nicolas de Toul (1091),

Eglise Saint-Nicolas de Civray (1095),

Eglise Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, citée dans une Bulle de Calixte II (27 nov. 1119) en faveur de Cluny. Cette église n'était pas le plus ancien sanctuaire parisien dédié à saint Nicolas : ce titre revenait, dit-on, à une chapelle qui se trouvait dans la cour du Palais et que saint Louis fit abattre pour édifier la Sainte-Chapelle.

Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine (1105)...

---

(4) Saint-Nicolas de Poitiers, fondé entre 1047 et 1052 par Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et remariée à Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Une Bulle du pape Alexandre II (1061-1068) dit l'église nouvellement construite : « ... *Placet igitur ecclesiæ sancti Nicholai quæ in foro Pictavensi sita est et novîter ædificata...* » (Arch. Hist. du Poitou, T. I. — Cartulaire du Prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, pp. 1-51).

⁂

Les lieux-dits Saint-Nicolas abondent en Vendée et, bien que plusieurs aient disparu depuis leur fondation, une douzaine d'églises sont encore sous le vocable de l'évêque de Myre :

Saint-Nicolas de Brem, (XI[e] siècle ?),

Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte (1088, 1093, 1099),

Saint-Nicolas de Barbâtre (XI[e]-XII[e] s. ?),

Saint-Nicolas de la Tranche (1120 ?) (5),

Saint-Nicolas de Maillezais. vers 1140,

Saint-Nicolas de Grosbreuil, vers la même date (fête patronale, la Translation de Saint-Nicolas, ou Saint-Nicolas d'été, 9 mai),

Saint-Nicolas de la Chaume, 1218 (6),

Saint-Nicolas de Grues,

Saint-Nicolas de l'Aiguillon-sur-Mer, (Prieuré fondé par les moines de Saint-Michel-en-l'Herm, XI[e]-XII[e] s.)

Saint-Nicolas des Magnils-Reigniers,

Saint-Nicolas du Poiré-sur-Velluire.

---

(5) L'église de la Tranche fut fondée vers l'an 1120 par Guillaume de Chemillé, abbé de Sainte-Croix de Talmont (1112-1129), grâce aux libéralités d'Etienne de la Jarrie qui donna à l'abbaye un terrain exempt de toutes redevances, situé dans les sables de la Tranche, à condition d'y bâtir une église (Cartulaire de Talmont, ch. CCLXXVI).

C'est dans cette église qu'eut lieu, sans doute, vers 1227, le mariage de Savary de Mauléon — *Savaricus de Malo Leone* — avec Amable du Bois — *domina Amabile de Bosco* — (« ... *apud Stum Nicholaum de Trancha...)* (Cartulaire d'Orbestier, Arch. Hist. du Poitou, T. VI, p. 41). Savary de Mauléon mourut vers 1233 et fut inhumé à Saint-Michel-en-l'Herm.

L'église primitive de la Tranche est aujourd'hui ensevelie sous les flots. En 1725, l'ingénieur du Roi, Robert de Vignolle, ayant constaté que la mer minait les fondations de cet édifice, la construction d'une nouvelle église fut décidée, dont la première pierre fut posée par le Prince de Talmond le 8 des calendes de juillet 1729.

Cette église a elle-même complètement disparu pour faire place à un sanctuaire moderne.

(6) Cartulaire de Talmont (Ch. CCCCXLI et CCCCXLII).

Parmi les églises et chapelles disparues, il faut mentionner :

Saint-Nicolas de la Barre-de-Monts, prieuré fondé vers le XI[e] siècle, dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuys jusqu'en 1494, puis de Sainte-Croix de Talmond ; chapelle ayant assuré le service religieux du village jusqu'à la Révolution, et démolie alors ;

Saint-Nicolas de Beauvoir-sur-Mer, église construite au XI[e] siècle, vers 1040, très probablement à l'occasion de la mort à Beauvoir de saint Goustan, moine de Rhuys, desservie par les moines de Saint-Philbert, et détruite vers 1600 par les Protestants ;

Saint-Nicolas de Châteaumur, antique église édifiée dans l'enceinte d'un vieux camp — *castrum vetus* — et dépendant jadis du prieuré-cure de la Madeleine de ce lieu — *priori Castrimurii* — ; incendiée pendant les guerres de Religion, elle ne se releva pas de ses ruines ; ses fondations existent toujours et montrent des traces d'abside romane circulaire inscrite dans un chevet carré plus récent ; on trouve tout autour des sépultures anciennes ;

Saint-Nicolas de Commequiers, église citée pour la première fois en 1185 (7), construite près du château, en dehors de l'enceinte, appuyée sur la courtine Sud-Est ; démolie vers 1628, en même temps que l'on démantelait le Château ; cette église figure sur le Rouleau d'Apremont (1542) ;

Saint-Nicolas de Fontenay-le-Comte, qui, dit-on, avait succédé à une chapelle édifiée primitivement sur l'emplacement d'un temple gallo-romain dédié à Neptune ; rebâtie aux XIV[e]-XV[e] siècles, détruite par un ouragan en 1805 ;

Saint-Nicolas de Maillé : ancienne chapelle dédiée à saint Pient, évêque de Poitiers, † 564, qui aurait été élevée par le saint évêque lui-même au sortir d'un naufrage dans les parages de l'Ile de Maillezais, au village de la Pichonnière, à deux lieues au sud de Maille-

(7) Cartulaire du Bas-Poitou, pp. XLV et 142 : « ... *Sciendum est quod apud Quemiquers est ecclesia beati Petri, que matrix est et ubi sunt monachis Majoris Monasterii ; et est capella beati Nicolai aliquantulum distans a matrice, et ibi est mansio capellani...* ».

zais, restaurée vers l'An Mille par les soins de la duchesse Emma, portait encore le nom de Saint-Pient aux XI[e] et XII[e] siècles (8) ; ce vocable a été remplacé par celui de Saint-Nicolas à une date indéterminée ;

Saint-Nicolas de Montaigu : ancienne église incendiée pendant les Guerres de Vendée et dont les ruines furent ensuite totalement rasées ; la route nationale de la Roche-sur-Yon à Nantes passe sur son emplacement. La paroisse Saint-Nicolas de Montaigu remontait au moins au XII[e] siècle : elle est citée en 1182, dans la charte de fondation de l'Aumônerie, ainsi que les autres paroisses de la ville « *Sancti Jacobi, et Sancti Joannis, et Beatæ Mariæ et Beati Nicolai...* » (9).

Saint-Nicolas de la Goule de Jard : chapelle dont les restes, sans aucune valeur archéologique d'ailleurs, existent encore, noyés dans des constructions modernes et à peine reconnaissables, de la ferme de Saint-Nicolas, entre le port de la Guittière et la mer, à la Pointe du Payré. Elle existait avant 1119, époque à laquelle Guillaume d'Aquitaine en fit don à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers : « ... je donne aud. monastère, dans la paroisse de Jard, la chapelle de Saint-Nicolas, libre de toutes coutumes, comme je l'ai reçue... » (10). Elle passa ensuite à l'abbaye de Lieu-Dieu et enfin à Sainte-Croix-de-Talmont.

Saint-Nicolas de Tiffauges ;

Saint-Nicolas de la Garnache (château), de l'Ile d'Yeu, du Langon (Chapelle du Pinaud), etc...

Ajoutons qu'il était peu d'églises qui n'eussent point une chapelle ou un autel sous le vocable de saint Nicolas (Challans, autel, 1606, ...) ou tout au moins une statue du saint. Le procès-verbal de visite de l'archidiacre

(8) Chronique de Pierre de Maillezais (Chanoine Aubert, Histoire du Poitou, T. I, p. 476).

(9) Dr G. Mignen. — Paroisses, Eglises et Cures de Montaigu (An. Soc. Em. Vendée, 1899, pp. 1-195) — Chartes de fondations pour l'Aumônerie-Hôpital de Montaigu, 1174, 1182, 1241... (An. Soc. Em., 1903, pp. 45-76).

(10) Cartulaire de Montierneuf, par Jean Besly. — Preuves de l'Histoire des Comtes de Poitou, p. 436.
Cartulaire de Talmont, Ch. CCCCXLIII.

Pierre Marchant, en 1533, mentionne une confrérie de Saint-Nicolas dans plus de cinquante église du diocèse. On distinguait même la confrérie de Saint-Nicolas d'hiver, qui était la plus commune, et la confrérie de Saint-Nicolas d'été ou de Mai, établie en particulier dans l'église des Moutiers-les-Mauxfaits : « ... *confratrie Bti Nicolai de may annuatim in ecclesia de Monasteriis de Malefactis...* » (11). Ces deux confréries existaient simultanément dans l'église Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte.

⁂

Les siècles passant, d'autres dévotions sont venues détrôner la vogue de saint Nicolas, mais de nombreuses églises conservent sa statue et on redit encore chez nous la vieille légende des trois petits enfants...

J. Rousseau.

MIETTES D'HISTOIRE VENDEENNE

La famille de Bonchamps

Le I^er^ juin 1728, « Messire Henry de Bonchamps, chevallier, seigneur de Maurepart, demeurant en sa maison seigneurialle dudit lieu, paroisse de Brigné », faisant tant pour lui que pour « Anne-Arthus de Bonchamps, chevallier, et damoiselle Jacinthe de Bonchamps », ses neveux sans doute, donnait à bail, à moitié fruits, pour trois ans, à dater de la Toussaint suivante, à René Renou, laboureur, et Marie Oger sa femme, de la paroisse de la Chapelle de Saint-Florent-le-Vieil, la closerie de la Grand'Lande, « maisons, estables et autres logements, ayres, rues et issues, jardins, vergers et terres labourables, pastures, droit de pacage en le bois du Pastis, plus une corde de vigne...», le tout

(11) Cartulaire d'Orbestier, Arch. Hist. du Poitou, T. VI, p. 328.

dépendant de la terre de la Baronnière, le dit lieu pouvant « valloir la somme de 95 livres de ferme... ».
(Cormerye et Jaunay, notaires à Angers).

Anne-Arthus de Bonchamps devait être le père de Charles-Louis-Arthus et le grand-père de Charles-Melchior-Artus de Bonchamps, le célèbre général vendéen.

Un souvenir du Chanoine A.-D. Poirier

Pendant de longues années, le chanoine Poirier fut en relations suivies avec M. Albert Dauzat, l'éminent spécialiste des questions de linguistique, d'étymologie et de philologie. A la suite d'une visite à l'Aiguillon-sur-Mer, M. Dauzat envoyait à son correspondant le sonnet suivant que nous avons plaisir à reproduire ici. Un brin de poésie égayera, n'est-il pas vrai ? — une fois n'est pas coutume — nos sérieuses *Archives*...

A Monsieur l'abbé Poirier

PORT VENDÉEN

Moire bleue écharpant un paysage ras,
L'estuaire infini déroule sa coulée.
Des ânes et des bœufs broutent l'herbe salée,
Epars dans la tristesse immense des prés bas

Qu'imbibe au flot montant la perfide marée.
L'aveuglante blancheur des logis aux toits plats
Aligne au long du quai — facettes et méplats —
Sa file monotone, au cordeau étirée.

Le soleil déclinant repeint de couches vives
Les coques des bateaux qui, sur l'ancre rétive,
Erigent leurs mâts nus, captifs des pleines mers,

Et l'angélus du soir lance à toute volée
Sur les ondes du vent vers les lointains amers
Le nostalgique appel de ses cloches ailées.

Albert DAUZAT.

L'Aiguillon-sur-Mer, septembre 1941.

ou de Pé qui, érigée en paroisse en 1772, vécut d'une existence propre jusqu'à la fin du siècle. Pendant ce temps, Beauvoir ne touchait plus à l'Océan que par une très minime longueur de littoral, des environs de l'Arche de l'Eglise à l'Epois.

L'annexion à son territoire de celui de la Crosnière a de nouveau légitimé son nom en lui rendant une longueur de côtes de plusieurs kilomètres : le littoral de Beauvoir s'étend de la Pointe-aux-Herbes, embouchure du Canal de la Cahouette, jusqu'au Bec, embouchure Sud du Dain.

Toutefois, au fur et à mesure des nouvelles prises de lais de mer, l'Océan s'éloigne de plus en plus de la ville et si jamais la Baie de Bourgneuf se comblait, ce qui arrivera sans doute un jour ou l'autre, de façon naturelle ou artificielle, Beauvoir, qui est encore la clef des îles et à laquelle les caprices du Gois et les variations des heures des marées donnent une certaine animation, Beauvoir, privée de la mer, du Gois et du Port de l'Epois, ne sera plus qu'une vieille cité morte, comme tant d'autres, endormie dans la gloire de son passé...

Du côté continental, les limites de la commune de Beauvoir, pour être moins mouvantes, n'ont pas toujours néanmoins été très précises. Pendant longtemps, la paroisse s'étendait à une certaine distance du clocher, sans délimitation officielle, semble-t-il, le bon gré ou la simple commodité des habitants des régions distales ou limitrophes les attachant à l'une ou l'autre paroisse.

De nos jours, la commune est séparée des communes voisines, Bouin exceptée, par des limites conventionnelles, chemins ou *charrauds* et minuscules cours d'eau.

Sous l'Ancien Régime, elle s'étendait plus loin vers le Nord-Est : la Maladrie est indiquée sur divers documents comme faisant partie de Saint-Gervais, mais certains fiefs, aujourd'hui de cette commune, dépendaient de Beauvoir, par exemple les marais du Gandrillon, près des Sartières — *maresii de Gandrillon, in Belvea-*

Chroniques paroissiales 55.

rio... (1258) —. De nos jours encore, les habitants du quartier de la Parentrie, la Martinière, les Petites-Vignes, les Busins, les Dolbelles, le Gandrillon, et même Grandes-Ruelles, participent en général de la vie paroissiale de Beauvoir.

Mais la commune est limitée de ce côté par un ruisselet descendu des hauteurs de Fontordine qui passe aux Garbouillères, au *Cliot*, coupe en deux le village de Chaveil et s'en va, à travers le marais, devenu l'étier des Maréchaux, rejoindre le Dain. Vers le Sud, un simple chemin, descendant aussi de Fontordine, sert de limite aux deux communes jusqu'à sa rencontre avec le petit étier du Bois-Cathus qui, après avoir séparé Saint-Gervais de Saint-Urbain, sépare à son tour cette dernière commune de Beauvoir.

Après avoir suivi pendant une petite distance, jusqu'aux environs de la Niole et du Verdin, le Grand Etier, la limite de Beauvoir, vers le Sud, par le Mûrier, les Chêtres, le Dély, la Chardonnettrie, le long d'une *charraud*, puis de la route de Saint-Jean-de-Monts, enfonce une sorte de coin dans le marais de la Barre, en arrière de la Boissellerie et de l'Airaud et, obliquant vers l'Ouest, va rejoindre l'ancien étier du Lain jusqu'aux rives du Canal de la Cahouette qu'elle suit jusqu'à la Pointe-aux-Herbes.

Il est à remarquer que ces limites, si bizarres qu'elles paraissent être, faisant se terminer la commune au Nord et à l'Est à une demi-lieue du clocher, alors qu'elle s'étend par ailleurs jusqu'à sept ou huit kilomètres, témoignent, du moins dans leurs sections proches du littoral, de l'état primitif des lieux. Au Nord, le Dain est une frontière historique séculaire, encore que le village de l'Epois et les quartiers voisins participent depuis un temps immémorial à la vie de Beauvoir. A l'Ouest, cet étier du Lain, quasi inconnu, aujourd'hui sans utilité et aux trois-quarts comblé, n'est autre que le dernier vestige du large bras de mer qui, au temps jadis, séparait l'Ile de Monts du continent.

La commune de Beauvoir est donc à cheval, si l'on peut dire, sur les deux marais de Bouin et de Monts, Marais-Salé d'une part, Marais-Doux de l'autre.

Ce nom de Marais-Doux, que l'on réserve peut-être

plus spécialement au territoire compris entre les deux étiers du Grand-Pont et du Pont-Neuf, s'applique, de façon générale, à tout le Marais situé à l'Ouest du Grand Etier, empiétant largement sur les communes de Saint-Urbain et de La Barre-de-Monts ; ce territoire formait, à l'époque féodale, un fief spécial dépendant de la seigneurie de l'Ile de Monts.

***

Etiers et cours d'eau

De multiples canaux et fossés sillonnent le territoire de Beauvoir qui se déversent tous dans deux grands collecteurs, au Nord, le Dain, au Sud, l'étier de Sallertaine ou Canal de la Cahouette.

Le Dain, réduit actuellement aux dimensions d'un simple écours, entoure toujours l'ancienne île de Bouin ; ses deux embouchures, le Collet et le Bec, servent de petits hâvres aux marins de la côte.

Le Grand Etier est formé à l'origine de plusieurs ruisseaux : l'un de ceux-ci descend des hauteurs du Puy-Rousseau, en la Garnache, un autre sort de l'étang de Coudrie. Sous le nom de Seudre, il sépare Challans des communes de la Garnache et de Sallertaine, passe à Pont-Habert où il coupe la route de Challans à Beauvoir, longe le bourg de Sallertaine qu'il isolait jadis du continent, traverse le Marais en se dirigeant vers l'Ouest, reçoit le Taizan, son principal affluent, sorti du Marais-Blanc, entre Challans et Bois-de-Céné ; passe au Pont-Orgueil, se redresse sensiblement vers le Nord, contourne Saint-Urbain par Champeaux, le Poirot, reçoit à Quéran l'étier du Bois-Cathus qui dessert le Bout-de-Sac, puis l'étier du Verdin, passe au Grand-Pont et, après avoir reçu les eaux de l'étier de la Lasse au Coursault-Couillon, se jette à la mer dans la rade de Fromentine, un peu au Nord du Goulet, par une embouchure commune avec la Taillée, ou Etier du Perrier, au lieu dit la Pointe-aux-Herbes.

Il n'est pas douteux que cet étier a pris une importance considérable du fait de l'envasement et du comblement du grand chenal qui séparait l'île de

Monts du continent au Moyen Age, et qu'il a été, à une époque inconnue, détourné de son cours original qui le portait vers l'Ouest, dans la direction de son tronçon initial, et redressé vers le Nord à partir de Champeaux et même de la Canardière, où il reçoit un petit étier venu du Grand Ilôt ; on lui a creusé un lit artificiel à travers l'extrémité du cap de Quéran et il a dû rejoindre ensuite un étier secondaire qu'il a totalement supplanté ultérieurement. Son embouchure se faisait primitivement dans le large bras de mer, de direction Nord-Sud, qui isolait l'île de Monts, depuis le chenal de Besse jusqu'aux environs du Quai de la Barre.

La Taillée, qui draîne les eaux des marais de Soullans, le Perrier et Monts, n'intéresse pas la commune de Beauvoir, mais le petit étier de la Lasse, qui entourait jadis l'île de la Crosnière, est entièrement compris actuellement dans son territoire. Comblé en grande partie en 1808, ce n'est plus qu'un minuscule ruisselet, ayant perdu sa queue ou extrémité Nord, et se dirigeant vers le Sud, par le Petit-Pont et le Coursault, jusqu'à son embouchure dans le Canal de la Cahouette où il fait figure, sur un très court parcours, d'écours important.

Ces étiers ont été canalisés dans leur section terminale pour l'écoulement des eaux et les besoins de la navigation.

L'écoulement des eaux de ce marais a toujours posé un problème difficile du fait de l'envasement continuel et rapide des étiers. Seuls des travaux constants entretiennent le canal de la Cahouette. Deux écluses règlent son débit : l'écluse de la Niole, qui date de 1867 et marque la séparation de l'eau douce et de l'eau salée ; et celle du Grand-Pont. Celle-ci, tout récemment reconstruite (1957), ainsi que le pont lui-même, avait remplacé en 1858 une vieille écluse dont les vannes s'ouvraient et se fermaient automatiquement sous l'action de la marée et qui avait elle-même succédé, en 1772, à un vieux pont de bois, mentionné dès le XV[e] siècle, et dont on a retrouvé les pilotis lors des travaux du siècle dernier. Enfin, la construction est prévue, dans un avenir très proche, d'une écluse supplémentaire près de l'embouchure de l'étier, aux environs de la Cahouette ou de la Pointe-aux-Herbes.

Le Grand-Pont figure sur les anciennes cartes dès le début du XVII[e] siècle, peut-être même à la fin du XVI[e], mais il ne me semble pas que ce soit là le passage primitif de l'étier. Celui-ci devait se trouver à quelque distance en amont et se faire à gué à marée basse : il existe, en effet, une vieille charraud, la charraud des Blanches, qui forme, au niveau de la Croix de Mission, la dent médiane d'une fourche en trident dont la route de Fromentine et celle du Bout-de-Sac constituent les deux côtés. Large, surélevée, sensiblement rectiligne, cette charraud présente des caractéristiques nettement disproportionnées avec son importance actuelle, puisqu'elle ne dessert plus qu'une seule maison et se perd dans les prés à quelque distance de l'étier. L'examen du terrain et du cadastre montre qu'elle se situe dans le prolongement direct d'un autre tronçon, délaissé aujourd'hui, appendice de la Grande-Charraud, ou Chemin des Aures, qui la continue, de l'autre côté de la route de Saint-Jean-de-Monts, et se poursuit vers les Salines, le Cabot, la Boissellerie..., jusqu'au Pont-Closseau et à Notre-Dame-de-Monts. Incontestablement, il s'agit là de l'ancien grand chemin de Beauvoir à Notre-Dame, tracé à travers le Marais, en ligne droite, dès le haut Moyen Age : l'étier avait alors approximativement la largeur qui sépare les deux tronçons de charraud.

Le développement des transports routiers a ruiné l'activité des petits ports maritimes et, de plus, l'envasement du chenal a été funeste au Grand-Pont, qui fut naguère un hâvre important et qui est actuellement complètement délaissé. Le Bec lui-même, à l'embouchure du Dain, ne sert plus guère que de mouillage aux bateaux de pêche des villages de l'Epois et du Port, mais l'ostréiculture en a fait depuis quelques années un centre très actif.

Parmi les autres étiers de Beauvoir, il faut citer l'étier des Maréchaux — nom qui est certainement la déformation d'un autre dans l'étymologie duquel on retrouverait le mot *marais* — qui se jette dans le Dain, séparant Beauvoir de Saint-Gervais ; les petits étraux — étrau, ou mieux *étereau*, petit étier — des Bouchots, ou Bouchauds, et du Pré-Dorin, pareillement affluents du Dain ; l'étier des Orgeries, grossi du petit étier du Pon-

treau, qui se jette dans le Grand Etier, et qui devait autrefois faire communiquer celui-ci avec la Taillée qui alimentait les fossés du château ; l'étereau de l'Eglise, enfin, qui se jette directement dans la baie à l'Arche de l'Eglise, faisant figure de fleuve — quel fleuve ! — côtier...

L'arête rocheuse du cap de Beauvoir forme la ligne de partage des eaux du Marais Nord-Vendéen ; au Sud, les eaux dévalent la pente rapide des Vallées et vont se perdre dans le système des fossés et canaux tributaire du Grand Etier ; au Nord, elles forment plusieurs ruisseaux, tous affluents du Dain.

Aucun de ceux-ci ne mérite mention spéciale, si ce n'est la Taillée, qui n'est autre que l'ancien étier du Château. Primitivement formée par la réunion de plusieurs écours secondaires — toujours à sec ou à peu près pendant l'été — elle est, en fait, la continuation du plus important d'entre eux, la Filée des Aubiers ou Grande Filée. Celle-ci descend des hauteurs de Fontordine, passe au Fief-Robert, coupe le Chemin de la Chèvre, traverse les bois de Chantemerle et arrive à la Brionnière où, après son confluent avec le minuscule écours de la Figure, elle prend le nom de Taillée ; on la suit ensuite au Cornoir, non loin du Calvaire, puis à la Roulière où elle coupe la route de Bouin ; elle contourne alors les terres du Château, suit la route du Port, laissant à l'Ouest le village de ce nom, et atteint enfin le Dain non loin du Pont de l'Epoys, à l'Est de la ferme de Bel-Air.

Dans sa traversée de la ville de Beauvoir, le tracé de cet écours a certainement été plusieurs fois modifié ; son lit primitif devait être, à partir de Saint-Eloi, la Rue Pois-Pain elle-même, jusqu'à la Brionnière où se trouvait un confluent important. L'exhaussement de la chaussée a modifié l'écoulement des eaux qui, désormais, en partie par canalisations souterraines, traversent la route et les propriétés situées sur son flanc Nord — Filée des Corcauds, filée de Saint-Eloi, Ecours de la Figure — et viennent se jeter dans le profond canal creusé le long du chemin de la Brionnière à la Chèvre.

Nous verrons plus loin que ce fossé, creusé, dans le flanc du coteau, est incontestablement de formation arti-

ficielle et a dû servir, de même que ce que l'on appelle les Etangs, le long du chemin du Saint-Esprit — ancien chemin de Saint-Gervais — de trop plein aux fossés du château dans les grandes marées.

⁂

Routes et Chemins

Les plus anciennes voies terrestres connues dans le pays, et dont on retrouve encore, ici ou là, des vestiges plus ou moins faciles à identifier, sont les voies gallo-romaines, certaines juxtaposées parfois, d'ailleurs, à des antiques chemins gaulois.

Les voies romaines étaient généralement très solidement agencées ; d'une largeur moyenne de quatre mètres environ, elles étaient ordinairement formées de pierres plates et larges, reposant sur un lit de cailloux et de sable, liées entre elles par une sorte de mortier de terre très résistant et recouvertes d'une couche de gravier mélangé de ciment de chaux.

Sur la côte poitevine, on a trouvé les traces de plusieurs de ces voies. A Beauvoir aboutissaient, vraisemblablement par un tronçon commun, trois grandes routes romaines venant respectivement de Nantes, Bourges et Saintes. Les deux routes de Nantes, par Rezé, les Sorinières, Viais, *Déas*, Paulx..., et de Bourges, par *Segora* (Voultegon, Saint-Clémentin), *Durinum* (Saint-Georges-de-Montaigu), Rocheservière, Legé, Touvois, Saint-Etienne-de-Mer-Morte..., se rencontraient d'abord, aux environs de Varnes (*Varinnæ*), carrefour situé entre Bois-de-Céné et la Garnache. Le tronçon commun se dirigeait ensuite nettement vers l'Ouest, par Châteauneuf et la Belle-Chaussée. Cette partie est encore de nos jours assez facile, semble-t-il, à reconnaître, sur le territoire de Saint-Gervais — le Châtenay, les Terres-Noires, la Foulonnière, Bourdevert, la Belle-Chaussée, l'Ardouinière... — et aux approches de Beauvoir.

La grande voie romaine de Saintes à Beauvoir se confondait à son origine avec celle de Saintes à Nantes et ne prenait son autonomie réelle qu'au Langon ; elle s'écartait alors vers le Nord-Ouest et passait à Nalliers,

le Pont de Silly, Mareuil, Nesmy, Apremont, les Habites, avant d'atteindre la région maraîchine à Pont-Habert. Elle rejoignait la route précédente, soit aux environs du Châtenay, soit plutôt beaucoup plus près de Beauvoir, après avoir desservi les postes romains de la Salle et de Fontordine.

Il n'est pas facile, dans le dédale des petits chemins qui partent de Beauvoir vers l'Est et que montrent, sur un pied d'égalité, les plans anciens et le cadastre primitif, d'identifier avec certitude la vieille voie romaine. Son aboutissement a certainement varié d'ailleurs depuis les temps lointains de la domination des Césars, mais tout semble indiquer qu'elle n'était autre que l'antique chemin de la Chèvre qui, délaissant les petites stations romaines échelonnées sur l'ancien rivage, le Corquillet, Villebon..., desservies par des chemins spéciaux, monte directement vers la Belle-Chaussée.

On ne peut pas ne pas être frappé de la situation exceptionnelle de ce vieux chemin, sans doute bien antérieur même aux Romains et dont le nom évoque quelque culte totémique ancestral, bien modeste évidemment à côté des grandes routes modernes, mais si pittoresque, qui descend progressivement des hauteurs de Châteauneuf et Saint-Gervais, sur le flanc Nord du coteau, vers le Marais.

Car si ce nom de Chemin de la Chèvre est spécifiquement de Beauvoir, la route elle-même ne s'en poursuit pas moins sur le territoire voisin de Saint-Gervais. On trouve parfois aussi l'appellation « Chemin de Beauvoir à la Chèvre », bien que, ni à Beauvoir, ni à Saint-Gervais, aucun lieu-dit ne porte ce nom.

Tout récemment, dans sa partie haute, vers le Châtenay et la Foulonnière, ce chemin a été empierré et macadamisé, jusqu'au carrefour de la route de Saint-Gervais à Bouin, où s'élève la chapelle de Bourdevert, à l'ombre des hautes futaies de la Belle-Chaussée dans lesquelles se cache le vieux manoir avec son mystère et sa légende. Mais il conserve ensuite, surtout jusqu'à l'Ardouinière, tout son charme vieillot, encaissé entre des terriers plantés de chênes séculaires qui limitent un proche horizon, laissant tout au plus aper-

cevoir, entre les frondaisons, de ci de là, un lambeau de ciel ou de prairie... Puis, les terriers s'abaissent et, tout d'un coup, au sommet d'une petite côte, apparaît le Marais dans toute son étendue, avec, au fond, la Baie, depuis les falaises de la Pointe-Saint-Gildas, Préfailles, Pornic, Prigny..., jusqu'à Bourgneuf et Saint-Cyr, tandis qu'en avant, la grande île de Noirmoutier, avec son château, son haut clocher et le Bois de la Chaize, ferme l'horizon, coupée en son milieu par la petite ville de Beauvoir, ses maisons, sa Butte, son vieux clocher d'ardoises..., et que la mer, irradiée par les rayons du soleil, s'incrustant ici et là dans les terres, met de grandes taches phosphorescentes sur l'immense nappe de verdure...

La terminaison du Chemin de la Chèvre, aux abords de Beauvoir, a varié plusieurs fois au cours des siècles. Il vient se souder actuellement à angle droit au Grand Chemin, à un kilomètre environ du clocher, mais ce tracé ne remonte pas en deçà du milieu du siècle dernier. Antérieurement, Chemin de la Chèvre et Chemin des Etangs venaient se réunir en V à l'entrée de la ville et se fondre dans la Rue Pois-Pain ; ce n'est qu'à la fin du XVIII[e] siècle ou au début du XIX[e] que fut tracé entre les deux le Grand Chemin, devenu la Route Nationale 148 (1).

---

(1) Un acte des minutes notariales de Beauvoir, en date du 10 octobre 1811, indique cette voie comme de construction récente ; il concerne une parcelle de terre appelée *le Gigot*, impossible à identifier aujourd'hui, « dans laquelle se trouve le Grand Chemin de Beauvoir à Saint-Gervais, tenant du levant à l'ancien chemin de Saint-Gervais à Beauvoir, du nord et midi à terres du S[r] de La Rochefoucauld, ancien grand chemin entre deux... ». Ces termes, assez imprécis désormais, laissent supposer une rectification, récente alors, de ce chemin. Il est également question, le 24 nivôse an X, d'un journal de terre « ayant été coupé par la grand'route de Beauvoir à Saint-Gervais, commune du dit Beauvoir, quartier du Clairouer... ». Il s'agit donc ici du versant méridional du coteau de la Maladrie, mais c'est par extension abusive que ce document situe le Clairouer sur le territoire de Beauvoir. En réalité, *le Clairouer*, mot dont l'étymologie et l'orthographe même demeurent obscu-

Plus anciennement encore, croyons-nous, au lieu de se raccorder à la Rue Pois-Pain, le Chemin de la Chèvre suivait le ruisseau de la Grande Filée dans son cours inférieur et traversait les prés et le jardin de Chantemerle, où nous avons trouvé les traces d'une ancienne voie et des monnaies du XVI[e] siècle, ainsi que des débris de tuiles à rebord et des substructions anciennes, pour aboutir directement à la Brionnière ou à la Croix-Rouge. La Rue Pois-Pain aura supplanté l'antique chemin vers le XVII[e] siècle.

Comme elle a supplanté aussi un autre très vieux chemin, l'ancien chemin de Saint-Gervais, qui reliait primitivement Ampennum à Villebon, et n'était autre que la voie qui, partant de la Grand'Rue, monte, sous des noms différents, Rue du Puits-Pineau, Rue des Mathurins, Chemin du Puits-Neuf..., le long du Couvent des Trinitaires et du Cimetière, vers les Moulins, la Tannerie, le Saint-Esprit et la Maladrie.

Passé Beauvoir, la voie romaine se poursuivait certainement vers l'ancienne côte gauloise, se divisant vraisemblablement pour aller d'une part vers Noirmoutier et le *Portus Secor*, d'autre part, par l'Ampan, Monts et le Pont d'Yeu, vers le *Promontorium Pictonum*. Mais les bouleversements de la région n'ont laissé aucune trace de ces tronçons.

Il existait sans doute de nombreuses autres voies secondaires desservant les petits établissements romains disséminés dans le Marais. Elles ont complètement disparu sous les alluvions et, pendant des siècles, jusqu'à la création des routes empierrées actuelles, le Marais n'eut pour tous chemins que les *charrauds*, encore très nombreuses, chemins de terre que la moindre pluie détrempe et qui ne sont guère praticables qu'à la belle saison... Aussi, quand la chose est possible, le Maraîchin préfère-t-il l'usage de la yole, et les maisons iso-

---

rées — Ch. de Sourdeval a écrit *Clos-Rouer*, ont dit actuellement *le Clairvoix*, mais c'est *Clairoir* qui traduit le mieux la forme ancienne ou patoise —, désigne nommément aujourd'hui une maison de Saint-Gervais, située à proximité de la grand'route, au bas de Fontordine, ainsi que le quartier avoisinant, même commune.

lées sont-elles desservies par un petit sentier, à travers prés, avec des planches jetées sur les fossés, « chemins de planches », que l'on nomme aussi parfois, en certains endroits, « chemins de messe » : c'est le parcours suivi pour venir au bourg, à la messe du dimanche et au marché du jeudi.

Ces charrauds sont naturellement, en temps de pluie, inaccessibles à la moindre charge ; Henri de Navarre s'en rendit compte en 1588 où il dut faire venir par mer l'artillerie nécessaire au siège du château ; de même, en 1793, les généraux de la Révolution : « J'ai été ce matin, écrivait Boulard de Beauvoir le 15 avril 1793, reconnaître le chemin de Beauvoir à Noirmoutier ; j'étais parti à cheval et j'ai été obligé de mettre pied à terre, ne pouvant pas faire deux pas de suite.. Tous les chefs de corps sont convenus qu'il est impossible que l'artillerie puisse passer par cette route...».

Certaines de ces charrauds, qualifiées de noms pompeux : Chemin de Machecoul, Grand chemin de Beauvoir à Notre-Dame-de-Monts, Chemin de Bouin..., n'en étaient pas pour cela plus carrossables que les autres ; de même que la « Chaussée de la Barre de Mons à Beauvoir », elles étaient, ainsi que le dit une carte de 1704, « impraticables pour peu qu'il pleuve ».

Les chemins de *Champ* étaient peut-être un peu meilleurs, ceux qui, par exemple, montaient vers Saint-Gervais et formaient l'amorce de ce Grand Chemin de Beauvoir à la Garnache, d'origine féodale, dont une partie se voit encore de nos jours, demeurée dans son état d'Ancien Régime, entre les Quatre-Moulins et la Lande, à Sallertaine.

La première grande route moderne de la région maraîchine est la route royale des Sables-d'Olonne à Beauvoir, dont le tracé fut établi en 1780 par l'ingénieur Dorotte, mais qui ne fut guère terminée que sous l'Empire. Elle se raccorda à la route départementale de la Roche-sur-Yon à Noirmoutier aux abords de Challans et ce n'est qu'en 1808 que son tracé fut fixé dans la traversée de cette ville. Entre Challans et Beauvoir, elle emprunte certains tronçons de l'ancienne route de la Garnache, mais d'autres parties sont absolument

nouvelles, notamment, ainsi que nous l'avons dit déjà, le Grand Chemin de la Maladrie à Saint-Eloi.

En 1836, fut créée la route stratégique de Nantes à La Barre-de-Monts, par le Pont du Fresne, Bouin et Beauvoir. Cette route utilise aussi dans son parcours d'anciennes charrauds, mais c'est, dans l'ensemble, une route entièrement nouvelle, très différente des anciennes voies de communication de Bouin soit avec le Nord, soit avec le Sud. L'ancien chemin de Beauvoir à Bouin partait de Saint-Nicolas, contournait les fossés du Château, où s'embranchait le chemin du Port ; ensuite c'était la charraud actuelle de la Voie, qui atteignait le Dain aux environs du Vieux-Passage ; on traversait l'étier à gué et la charraud rejoignait ensuite le chemin de l'Epois par les Folies, la Rigourdaine, la Chillais, l'Aubraye, le Poiroc...

Au Sud de Beauvoir, la route suit l'ancienne chaussée de Beauvoir à la Barre jusqu'à l'Ampan. Cette chaussée se poursuivait ensuite par les Seize-Vingts, le Chiloux, la Virée, le Pont-Angelier et le Pont du Vivier — qu'on appelait le Pont-aux-Anes en 1704 (Masse) — jusque vers le centre du village où un petit chemin conserve encore le nom de « chemin de Beauvoir ». Les deux grands tronçons rectilignes actuels, de l'Ampan au Quai, de même que le Pont-Neuf (refait en 1938), sont de 1837.

Depuis un siècle, les routes se sont multipliées : le tracé de la route du Port a été rectifié à travers les terres du Château ; les autres, pour la plupart, ne sont que d'anciennes charrauds empierrées — routes de la Rive, de la Gésière, de la Croix-Rouge au Bec, de la Crosnière, du Bout-de-Sac... —. Le Marais est assez bien desservi désormais et des projets sont encore en cours de préparation ou d'exécution.

⁂

Nature et division du sol

Le territoire de Beauvoir se divise principalement en terres labourables et en pâturages ; il faut y ajouter

les marais salants, quelques hectares de vergers, jardins, bois et vignes. Depuis cent ans environ, d'ailleurs, la division du sol s'est modifiée assez notablement, ainsi qu'on en jugera par le tableau ci-dessous :

	1832	1940
Terres labourables	1756 ha 60 a 10	689 ha 75 a 01
Prés	1375 ha 17 a 50	2293 ha 55 a 29
Terrains plantés (vignes) ..	9 ha 26	87 ha 71 a 80
Vergers et jardins		25 ha 60 a 67
Bois	3 ha 90	1 ha 90 a 06
Landes, bruyères, digues, marécages, vasaies, friches, terrains incultes, etc...	98 ha 32 a 40	96 ha 71 a 30
Marais salants, lacs, viviers ...		119 ha 50 a 52
Terrains d'agrément		67 a 18
Chemin de fer ..		1 ha 37 a 81
Propriétés bâties .	35 ha 75 a 20	
Sols et emplacements analogues		87 ha 92 a 25
Routes, places, chemins, cimetières, bâtiments publics, etc... (contenance non imposable, 1832) .	182 ha 79 a 50	
Propriétés publiques exemptées (1940)		1 ha 28 a 27
Total	3461 ha 80 a 70	3406 ha 01 a 16

Le cadastre du 30 novembre 1832 indique ainsi une superficie *imposable* de 3.279 ha 01 a 20 (1) ; cette sur-

(1) Le revenu cadastral de la commune était évalué en 1832 à 63.450 fr. 94 et à 215.838 fr. 69 en 1935, chiffres évidemment uniquement théoriques aujourd'hui, mais qui, multipliés par un certain nombre — toujours croissant ! — de « centimes », servent de base au calcul de l'impôt foncier.

face resta sensiblement stationnaire jusque vers 1914 — 3.283 ha 99 — puis augmenta progressivement après 1918, pour atteindre, vers 1930, le chiffre de 3.338 ha 24.

Bien que le territoire communal n'ai subi, apparemment, aucune modification appréciable depuis un siècle, le cadastre de 1935 n'indique plus qu'une superficie totale de 3.406 ha 01 a 16.

La comparaison des chiffres ci-dessus amène quelques observations. Il faut remarquer avant tout que le Marais est un pays de moyenne et de petite culture ; la propriété y est très morcelée et, de tout temps, il semble n'y avoir eu à Beauvoir qu'un très petit nombre d'exploitations de plus de vingt hectares. Jusqu'en 1914, la majeure partie des fermes et métairies appartenait à de gros propriétaires étrangers au pays. Le bouleversement économique qui suivit la première guerre mondiale amena la vente de toutes ces propriétés. La plupart furent morcelées et beaucoup d'exploitants ou tenanciers purent acquérir un certain bloc formé des bâtiments d'exploitation avec quelques hectares à l'entour.

Les modifications sensibles survenues depuis cent ans dans la vie agricole du Marais ont eu leur répercussion dans la distribution du sol. L'élevage a pris le pas sur la culture, aussi, les terres labourables qui l'emportaient largement en 1830, formant alors à elles seules plus de la moitié du territoire communal, n'en constituent-elles plus de nos jours que le cinquième. Par contre, la superficie des prairies est de 2.293 hectares au lieu de 1.375, c'est-à-dire près des deux tiers de la surface totale. Le morcellement accru du sol a amené la disparition des grandes cultures et la formation de petits centres d'élevage qui ne nécessitent qu'une main-d'œuvre réduite et un outillage restreint. Le Maraîchin est demeuré fidèle au cheval qui, en général, suffit aux travaux de l'exploitation : presque tous les petits propriétaires terriens ont leur attelage. Il n'y a plus, et depuis quelques lustres déjà, de bœufs de travail dans le Marais, et les tracteurs y sont encore rares, on n'en trouve guère que quelques-uns à Beauvoir, chez de gros exploitants, surtout du côté de la Crosnière.

Les terres labourables sont des plus fertiles et réputées parmi les plus productrices, surtout celles qui pro-

viennent de lais de mer et qui donnent, souvent sans se reposer jamais ni recevoir d'engrais, les plus belles récoltes qui se puissent voir. Le blé et les fèves sont au premier rang des produits ; viennent ensuite les autres céréales, orge, seigle, avoine..., puis les différentes légumineuses, betteraves, choux, pommes de terre, haricots, artichauts, etc..., dont bêtes et gens font grande consommation.

Des prairies, rien à dire de spécial, sinon que, divisées en pièces d'un journal à trois hectares, elles fournissent leur nourriture à un nombre considérable d'animaux, chevaux, mulets, ânes, bovins, moutons, qui sont la principale richesse du pays. L'espèce chevaline du Marais produit toujours des sujets primés en maints concours.

La culture de la vigne a connu depuis un siècle un développement considérable, puisque les 9 hectares de 1832 sont devenus 87 ha 71 ; le mérite de cet essor revient à plusieurs propriétaires, notamment aux frères Bourget qui, venus du Loroux-Bottereau, plantèrent à Beauvoir, vers 1860-1870, plusieurs hectares de vignes, en particulier dans le quartier qui, depuis lors, a conservé le nom de Vignes-Bourget.

Nos vignes n'ont pas échappé aux diverses maladies qui, depuis près d'un siècle, ont atteint le vignoble français. Le phylloxera, apparu en France en 1862, a envahi la Vendée en 1875 ; les cantons de Beauvoir et de Saint-Jean-de-Monts ne furent atteints, les derniers, qu'en 1897. Depuis lors, le *gros-plant*, qui fit les délices de nos pères, a dû être remplacé progressivement par des cépages américains, des hybrides, auxerrois, othello, gaillard, seibel..., qui sont loin peut-être de le valoir en qualité, mais auxquels on s'est parfaitement habitué.

L'idéal pour beaucoup de cultivateurs est de posséder en propre une petite vigne. Ch.-Ed. Gallet a grossièrement calomnié le produit de nos vignes en le qualifiant de « vin détestable et propre à donner la colique ». Tout honnête Maraîchin proteste contre pareille assertion : le vin de Beauvoir, sans être réputé, constitue une excellente boisson de table ordinaire. Et il arrive, hélas ! que d'aucuns en abusent...

Les marais salants mettent dans le paysage une note

originale. Vastes bassins rectangulaires, très unis, légèrement inclinés, établis sur un fond de glaise compacte empêchant toute infiltration, ils sont divisés par de petites cloisons ou *vettes* en plusieurs compartiments égaux, dits *œillets*. Ces marais reçoivent l'eau de la mer, à partir des étiers, par de nombreux canaux qui la déposent dans des réservoirs de circulation d'où on l'amène, par petites quantités, dans les *œillets* (1). Ceux-ci sont de deux sortes, les uns, *nourrices*, conservent l'eau salée durant deux ou trois jours, avant qu'elle soit introduite dans l'œillet voisin où elle va s'évaporer. On retire le sel plus ou moins fréquemment, suivant la température, et on le laisse égoutter sur le bord de l'*œillet* ou sur de petites tablettes rondes aménagées à l'intersection des vettes. De là on le met en *mulons* sur les *tesseliers*, au bord des marais.

Un marais qui cesse de produire du sel devient un *marais-gât* ; peu à peu il y croît des herbes salées, puis de la *rouche* ; ce n'est qu'à la longue qu'il se transforme en prairie. Tout le long de la route du Bec à la Croix-Rouge, d'anciens marais salants ont été transformés récemment en bassins, viviers, dégorgeoirs et parcs à claires pour la culture des huîtres.

Les salines sont chez nous d'existence immémoriale et les moines de Saint-Philbert n'eurent qu'à en perfectionner l'exploitation. Dès 634, les marais salants — *salinis supra mare* — de l'Aquitaine sont mentionnés dans la Chronique de Saint-Denys : Dagobert les confisca à cette époque à Sadrégésille, duc d'Aquitaine, pour en faire don à l'abbaye de Saint-Denis qu'il venait de fonder. Les salines d'Ampennum sont spécialement citées en 675 dans la charte d'Ansoald faisant donation de la villa à saint Philbert.

Les marais salants ont occupé jadis beaucoup plus de terrain qu'aujourd'hui ; beaucoup ont disparu par suite du recul du rivage : plus de 60.000 aires furent stérilisées brusquement, au XVIII[e] siècle, dans les ma-

(1) On comptait autrefois les marais salants en *aires*, ce mot désignant en l'occurrence, comme *œillet*, une surface plane disposée pour l'évaporation de l'eau ; ce n'est guère que depuis la Révolution que le terme d'*œillet* est usité dans le Marais et qu'il a prévalu. D'après d'anciens actes de la fin du XVIII[e] siècle, un *œillet* équivaut à six *aires* environ.

aroissien de Luçon

Très complet

MAISON MAME

Société Générale

utes opérations de banque et de bourse

Agences de LA ROCHE-SUR-YON
FONTENAY-LE-COMTE
LUÇON, LES SABLES-D'OLONNE

L'O. R. E. C. O.

Coopérative Vestimentaire pour le Clergé

32, rue Maréchal-Joffre
LA ROCHE-SUR-YON
Magasin ouvert tous les jours (après-midi)

Hôtel du LOUVRE et N.-D. de la GARDE

99, Rue de la Grotte, LOURDES

Arrangements pour GROUPES

COUVERTURE — CHAUFFAGE — SANITAIRE
ELECTRICITE — REFRIGERATION
Installation grandes cuisines et buanderies pour COLLECTIVITES

JUSSEAUME & ETOURNEAU

Rue du Chapeau-Rouge, NANTES Tél. 112-38-143-57

Le Gérant : H. Rezeau.

Dépôt légal (2e Trimestre 1958) N° 16 Evêché de Luçon